



Mairie
de
ROLLEVILLE
76133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars à 19 h 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :
Pascal LEPRETTRE.

DATE DE CONVOCATION :

16/03/2017

Étaient présents :

Mesdames BIERRE, FUSEAU, GODEY, MICHAUX, PICARD, SURRIRAY.

Messieurs LEPRETTRE, HAMEL, COSTE, PALFRAY,

DATE D'AFFICHAGE :

IDEM

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc STEVENSON

Mme Sabine ENGRAND

M. D. HAUCHECORNE a donné pouvoir à P. LEPRETTRE

M. Eric ROUSSEAU a donné pouvoir à J. COSTE

M. JP BRUNET a donné pouvoir à D. HAMEL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Secrétaire : Madame Stéphanie SURRIRAY

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 13

1.1

FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUE

Construction nouvelle Mairie – Attribution de marché

P. LEPRETTRE explique que suite à la commission d'appel d'offres du 20 mars dernier, il convient de finaliser l'attribution de marché dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie.

VU le budget de l'exercice 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en formation procédure adaptée le 20 Mars 2017;

CONSIDERANT :

- La consultation en marché à procédure adaptée lancée pour la sélection d'entreprises qui seront chargées de la Construction d'une nouvelle Mairie ;
- l'analyse qui a été faite des 78 offres reçues sur les 11 lots composant la consultation ;

- que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères énoncés au règlement de la consultation :

- Lot 1 – Gros Œuvre – Société **THOMAS TP** pour un montant de **164 570,76 € HT** ;
- Lot 2 – Charpente bois – Société **SAS PARMENTIER** pour un montant de **31 393,10 € HT** ;
- Lot 3 – Couverture zinc, Société **ENC - CGB** pour un montant de **45 338,65 € HT** ;
- Lot 4 – Menuiseries extérieures alu / métallerie, Société **METALLERIE HOULMOISE** pour un montant de **62 944,00 € HT** ;
- Lot 5 – Menuiseries intérieures, Société **SAS PARMENTIER** pour un montant de **75 909,97 € HT** ;
- Lot 6 – Plomberie, **RIMBERT SARL** pour un montant de **11 568,00 € HT** ;
- Lot 7 – Chauffage ventilation– Société **BICHOT ENERXIA** pour un montant de **37 055,63 € HT** ;
- Lot 8 – Electricité– Société **SARL DOMUS** pour un montant de **28 800,00 € HT** ;
- Lot 9 – Revêtements de sols– Société **SARL KORKMAZ** pour un montant de **18 000,00 € HT** ;
- Lot 10 – Peinture– Société **SARL SRP** pour un montant de **11 799,25 € HT** ;
- Lot 11 – Aménagements extérieurs– Société **SNET SAS** pour un montant de **140 738,10 € HT** ;

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à signer les marchés suivants :

- Lot 1 – Gros Œuvre – Société **THOMAS TP** pour un montant de **164 570,76 € HT** ;
- Lot 2 – Charpente bois – Société **SAS PARMENTIER** pour un montant de **31 393,10 € HT** ;
- Lot 3 – Couverture zinc, Société **ENC - CGB** pour un montant de **45 338,65 € HT** ;
- Lot 4 – Menuiseries extérieures alu / métallerie, Société **METALLERIE HOULMOISE** pour un montant de **62 944,00 € HT** ;
- Lot 5 – Menuiseries intérieures, Société **SAS PARMENTIER** pour un montant de **75 909,97 € HT** ;
- Lot 6 – Plomberie, **RIMBERT SARL** pour un montant de **11 568,00 € HT** ;
- Lot 7 – Chauffage ventilation– Société **BICHOT ENERXIA** pour un montant de **37 055,63 € HT** ;
- Lot 8 – Electricité– Société **SARL DOMUS** pour un montant de **28 800,00 € HT** ;
- Lot 9 – Revêtements de sols– Société **SARL KORKMAZ** pour un montant de **18 000,00 € HT** ;
- Lot 10 – Peinture– Société **SARL SRP** pour un montant de **11 799,25 € HT** ;
- Lot 11 – Aménagements extérieurs– Société **SNET SAS** pour un montant de **140 738,10 € HT** ;

3.1

BATIMENTS – VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Demande de subvention FSIL – Construction Mairie

P LEPRETTRE explique qu'à l'étude depuis 2011, le projet de construction d'une nouvelle Mairie sur la Commune de Rolleville est désormais lancé. Ce projet permettra de libérer un

espace sur lequel seront construits 27 logements dont 13 logements locatifs aidés, 4 logements en location accession à la propriété et 10 logements en accession pour faciliter le parcours résidentiel de nos concitoyens. Le projet Mairie en lui-même, permettra de solutionner des problèmes d'accessibilité à ce bâtiment public et ainsi qu'à l'église. Le coût des travaux étant conséquent, il est nécessaire d'adresser une demande de subvention au titre du FSIL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire, à demander la subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie et la mise aux normes des équipements publics Mairie/Eglise

3.2

BATIMENTS – VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Demande de subvention départementale – Construction Mairie

P. LEPRETTRE explique que la Commune souhaite construire une nouvelle Mairie sur le site de l'ancien Presbytère. Le coût des travaux étant conséquent, il est nécessaire d'adresser une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à demander une subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

5.1

INTERCOMMUNALITE

SDE76 – Demande d'adhésion au SDE76 des 13 communes de l'ancienne CYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à

défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,

- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

10.1 QUESTIONS DIVERSES

Organisation du bureau de vote – Election présidentielle du 23/04/2017

P LEPRETTRE demande au volontaire de s'inscrire pour la composition du bureau des prochaines élections. Un tableau récapitulatif vous sera transmis.

10.2 QUESTIONS DIVERSES

Participation opération « les grandes voiles du Havre »

P. LEPRETTRE explique que la CODAH, dans le cadre des festivités liées au 500ème anniversaire de la création de la ville du Havre, souhaite organiser des manifestations ou évènements variés. Parmi les propositions, l'une d'entre elles concernent les 17 communes composant l'agglomération, à qui il est proposé de financer le voyage d'un jeune rollevillais sur un voilier « le Morgenster ». Le coût du voyage s'élevant à 736 € pour un voyage d'une semaine du 31 août au 3 septembre. Ce voyage étant réservé aux jeunes ayant entre 18 et 25 ans. Il faut noter enfin que chaque voyage financé par une commune entrainera le financement d'un 2ème voyage pour un jeune par la CODAH.

10.3 QUESTIONS DIVERSES

Commercialisation des appartements sur le projet de la résidence du maréchal ferrant

P.PICARD demande quelques informations sur le degré d'avancement de la commercialisation des appartements.

P. LEPRETTRE répond qu'à ce jour nous n'avons aucune information précise sur le sujet. Toutes les personnes intéressées inscrites le jour de la réunion publique ont été contactées et reçues par le service commercial de LOGEO estuaires.

La séance est levée à 20 h 30